



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Eric Collomb

2017-CE-104

### Une école professionnelle intercantonale dans la Broye (EPIB) ?

#### I. Question

Les plus belles réussites broyardes dans le domaine des soins, de la formation, de l'économie ou de la culture résultent de collaborations intercantionales. En effet, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), la Communauté régionale économique de la Broye (COREB), sans oublier les girones de musique ou les rencontres de chorales qui réunissent musiciens et chanteurs de la Broye vaudoise et fribourgeoise, sont le fruit de l'esprit d'ouverture dont la population broyarde a su faire preuve en matière de collaboration intercantonale.

Une nouvelle occasion de réaliser une collaboration intercantonale frappe à nos portes. En effet, les locaux de l'école professionnelle de Payerne ne permettent plus d'absorber le flux d'élèves de notre région. Des containers ont été aménagés, en 2013, afin de permettre l'ouverture de 4 classes supplémentaires. Ceci a été possible grâce à l'autorisation provisoire qui a été délivrée par la Municipalité de Payerne. Mais celle-ci n'est valable que jusqu'en 2018. Il faut donc trouver des solutions pour accueillir les apprentis d'une région dont la croissance démographique atteint 20 % sur les 8 dernières années.

La Conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon s'était d'ailleurs engagée à construire une école professionnelle à Payerne. Dans le but de relancer le dossier du côté vaudois, ma collègue députée vaudoise Roxanne Meyer-Keller a déposé récemment un postulat qui réclame une étude de faisabilité pour la réalisation d'une école professionnelle dans la Broye. Le succès retentissant que connaît le Gymnase intercantonal de la Broye doit nous pousser à envisager une nouvelle collaboration intercantonale dans le cadre de la formation professionnelle. Il faut que le canton de Fribourg saisisse l'occasion d'élargir son offre en matière de formation professionnelle en montant dans le train que le canton de Vaud risque fort de faire entrer en gare. Fribourg dispose d'une école professionnelle au centre du canton (Fribourg et Grangeneuve) et au sud du canton (Bulle). Alors pourquoi ne pas ouvrir une nouvelle antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ? Celle-ci pourrait profiter aux jeunes des districts de la Broye, du Lac et d'une partie de la Glâne.

Alors que les axes routiers reliant le nord au centre du canton sont saturés, il serait appréciable de diriger des élèves en direction de la Broye largement moins sollicitée en matière de trafic routier. En plus de la croissance démographique très importante dans la Broye, des terrains industriels disponibles, ainsi que l'achat récent par l'Etat de Fribourg du site d'Elanco, à Saint-Aubin, ne manqueront d'attirer de nouveaux emplois, dont des places d'apprentissage qui alimenteront la demande en locaux pour la formation professionnelle.

Le Conseil d'Etat a déjà été sollicité par une intervention parlementaire similaire que j'avais déposée, en décembre 2010, et notre Gouvernement avait entre autres répondu que : « Il est évident que si les facteurs actuels de développement économique dans la Broye devaient changer de manière significative, la présente question pourrait faire l'objet d'une étude.» J'estime que la situation a suffisamment évolué pour qu'une étude soit réalisée.

Pour toutes ces raisons, je pense que le canton de Fribourg se doit de relancer le processus intercantonal en matière de formation qui a si bien fonctionné avec le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

Je remercie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à relancer les discussions avec son homologue vaudois ?
2. Sachant que notre canton dispose de centres de formation au centre et au sud du canton, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'opportunité de bénéficier d'une antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ?
3. Ne serait-il pas judicieux de lancer une étude de faisabilité qui pourrait être réalisée en collaboration avec les instances vaudoises concernées ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat dispose d'une étude sur le développement démographique et économique dans le bassin de recrutement possible pour une école professionnelle dans la Broye ? Si oui, quels sont les enseignements à tirer ? Si non, ne serait-il pas judicieux de réaliser une telle étude ?

*3 mai 2017*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Comme le relève le député Collomb, le Conseil d'Etat a déjà été sollicité par une intervention parlementaire similaire qu'il avait déposée en décembre 2010.

Si le Conseil d'Etat reconnaît avec satisfaction et se réjouit des succès rencontrés par la région broyarde en matière de collaboration intercantonale, l'éventuelle création d'une école professionnelle intercantonale dans la Broye n'entre pas en ligne de compte, et ce pour plusieurs raisons :

- > Les réflexions conduites en 2010 par l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)<sup>1</sup> quant à la centralisation des lieux de cours sur les trois pôles que sont Fribourg, Bulle et Grangeneuve-Posieux, par champs professionnels, a permis d'absorber le pic démographique que notre canton a connu jusqu'en 2014. La tendance à la baisse, qui avait été prévue durant la période de 2010 à 2019, a été confirmée en 2015 et, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de jeunes sortant de la scolarité obligatoire, à la recherche d'une place de formation, restera stable pour les cinq prochaines années à venir.

---

<sup>1</sup> L'ACPC est constituée au sens des articles 60 et ss du Code civil suisse. Elle a pour but d'aider au développement de la formation professionnelle dans le canton de Fribourg par la construction, l'entretien et l'exploitation des locaux et installations destinés à la formation professionnelle duale. L'ACPC comprend des représentants de l'Etat, des communes, d'associations patronales et de travailleurs.

> Pour les prochaines années, l'ACPC a déjà décidé de sa politique sur les bâtiments de ses écoles professionnelles, à savoir une centralisation dans le Grand Fribourg des locaux de cours interentreprises et de l'Ecole professionnelle santé-social. Cette centralisation impliquera des investissements financiers importants.

> S'agissant des effectifs, on peut relever ce qui suit :

Au 15 novembre 2016, 528 personnes domiciliées dans le district de la Broye fribourgeoise suivaient un apprentissage de 2, 3 ou 4 ans. Parmi ces 528 personnes, seules 75 suivaient l'enseignement hors de notre canton et 37 autres suivaient l'enseignement dans notre canton bien qu'ayant un contrat dans un autre canton. Légèrement plus de la moitié de ces 528 Broyards<sup>2</sup> étaient en formation dans une entreprise de la Broye fribourgeoise. Les entreprises formatrices de la Broye fribourgeoise employaient au total 488 apprentis, dont 120 étaient domiciliés dans le canton de Vaud.

Au total, 523 personnes domiciliées dans la Broye fribourgeoise étaient enregistrées au SFP en ayant soit un contrat fribourgeois, soit un contrat vaudois<sup>3</sup>. Pour ces 523 Broyards, les cinq professions les plus prisées étaient employé-e de commerce (72 personnes), gestionnaire ou assistant-e du commerce de détail (32 personnes), installateur-trice électricien-ne (31 personnes), assistant-e en soin et santé communautaire ainsi qu'aide en soins et accompagnement (26 personnes), polymécanicien-ne (25 personnes). Au total, ces 523 Broyards se formaient dans 119 professions différentes ! Sachant que les effectifs de chaque profession se répartissent généralement sur trois ou quatre années d'apprentissage, il apparaît clairement que le nombre d'apprentis par année de programme était généralement très faible.

A ce sujet, il est difficile de comparer le bassin géographique de recrutement du GYB et le bassin de recrutement par professions ou champs de métiers d'une école professionnelle.

> Situation spécifique de la formation des employés de commerce

La profession d'employé de commerce est la plus importante profession en termes d'effectifs, dans la Broye, comme dans le reste de la Suisse en général. Une hypothétique école professionnelle intercantonale s'adresserait vraisemblablement principalement aux apprentis employés de commerce.

Or, plusieurs raisons incitent le SFP à ne pas élargir outre mesure l'offre actuelle dans ce domaine. D'une part, de nombreux experts ainsi que l'Ortra<sup>4</sup> concernée prévoient que l'évolution technologique, notamment la digitalisation, menace directement une partie des tâches propres aux employés de commerce. D'autre part, les jeunes eux-mêmes semblent anticiper cette évolution : en effet, ces deux dernières années et au niveau national, la demande de places d'apprentissage d'employés de commerce est plus faible que l'offre<sup>5</sup>.

> Collaboration intercantonale

La formation professionnelle fribourgeoise s'engage de longue date en faveur des collaborations intercantionales. Au niveau de la formation professionnelle initiale, nous entretenons d'excel-

---

<sup>2</sup> Soit 235 personnes

<sup>3</sup> Formation duale ou en école à plein temps.

<sup>4</sup> Organisation du monde du travail.

<sup>5</sup> Baromètre des places d'apprentissage, enquête de l'Institut Link auprès des jeunes et des entreprises sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), avril 2016 et avril 2017.

lentes collaborations avec de nombreux cantons : il s'agit notamment de rassembler les effectifs des professions dont le nombre d'apprentis est relativement faible. Il est ainsi possible d'assurer un enseignement de haute qualité en rassemblant dans l'école professionnelle de l'un ou l'autre canton les apprentis d'une même profession.

Sachant qu'il existe quelque 200 professions, chaque profession impliquant généralement 3 ou 4 années de cours, et que notre canton doit offrir les formations dans les deux langues, il est évident qu'un grand nombre de professions ne permettent de constituer que des classes aux effectifs très réduits. Les collaborations avec les services de la formation professionnelle des autres cantons sont par conséquent indispensables. Cette collaboration va dans le sens de la constitution de pôles de compétences forts plutôt que vers une dispersion dans une multitude d'écoles professionnelles de petite taille.

*1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à relancer les discussions avec son homologue vaudois ?*

Au vu de ce précède, le Conseil d'Etat n'y est pas favorable, ce d'autant plus que son homologue vaudois se déterminera sur le postulat Roxanne Meyer-Keller - qui réclame une étude de faisabilité pour la réalisation d'une école professionnelle dans la Broye - une fois son nouveau gouvernement mis en place et dans le délai légal imparti pour répondre à un postulat.

*2. Sachant que notre canton dispose de centres de formation professionnelle au centre et au sud du canton, comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'opportunité de bénéficier d'une antenne de formation professionnelle dans le nord du canton ?*

La politique du canton de Fribourg, et par là même de l'ACPC, est d'offrir l'enseignement pour la formation professionnelle initiale sur son territoire (cf. art. 13 de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle ; LFP ; RSF 420.1 / art. 7 du règlement du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle ; RFP ; RSF 420.11). Cette politique est encore renforcée par le fait que, depuis décembre 2014, avec la nouvelle étape franchie par le concept de mobilité global que représente le RER Fribourg-Freiburg, les trains entre Yverdon-les-Bains et Fribourg, par Payerne, circulent toutes les demi-heures en semaine. De plus, au départ des gares de Payerne et d'Avenches, l'offre de bus s'est densifiée substantiellement avec des correspondances attrayantes.

Enfin, des accords sont trouvés au cas par cas entre les cantons de Vaud et de Fribourg pour éviter de longs déplacements et permettre aux apprentis vaudois ou fribourgeois de fréquenter une école professionnelle proche de leur domicile.

L'Etat de Fribourg, par le SFP, est soucieux d'organiser la formation professionnelle initiale de la façon la plus efficace possible. Ainsi, le SFP cherche à optimiser ses processus et ceux de la formation professionnelle en général. Dans cette optique, il est rationnel de limiter le nombre d'écoles et d'uniformiser leur fonctionnement dans toute la mesure du possible. La création d'une école professionnelle intercantonale causerait une charge administrative supplémentaire conséquente pour les deux cantons impliqués.

*3. Ne serait-il pas judicieux de lancer une étude de faisabilité qui pourrait être réalisée en collaboration avec les instances vaudoises concernées ?*

Au vu de la stratégie cantonale évoquée ci-dessus, le Conseil d'Etat renonce à lancer une étude de faisabilité.

4. *Est-ce que le Conseil d'Etat dispose d'une étude sur le développement démographique et économique dans le bassin de recrutement possible pour une école professionnelle dans la Broye ? Si oui, quels sont les enseignements à tirer ? Si non, ne serait-il pas judicieux de réaliser une telle étude ?*

Dans sa réponse du 15 mars 2011 à la première question du député Collomb sur le même objet (2010-CE-3356), le Conseil d'Etat considérait qu'il n'était pas opportun de réaliser une étude de faisabilité. Par conséquent, aucune étude spécifique à ce dossier n'a été réalisée dans l'intervalle. La stratégie cantonale vise à favoriser le développement de centres de compétences propres à des secteurs d'activité. Cette stratégie va clairement à l'encontre d'un éclatement de l'enseignement professionnel dans les régions. Par conséquent, le Conseil d'Etat maintient sa position et renonce à la réalisation d'une étude de faisabilité.

*3 juillet 2017*